

Bulletin municipal 2019



BÉON

AIN

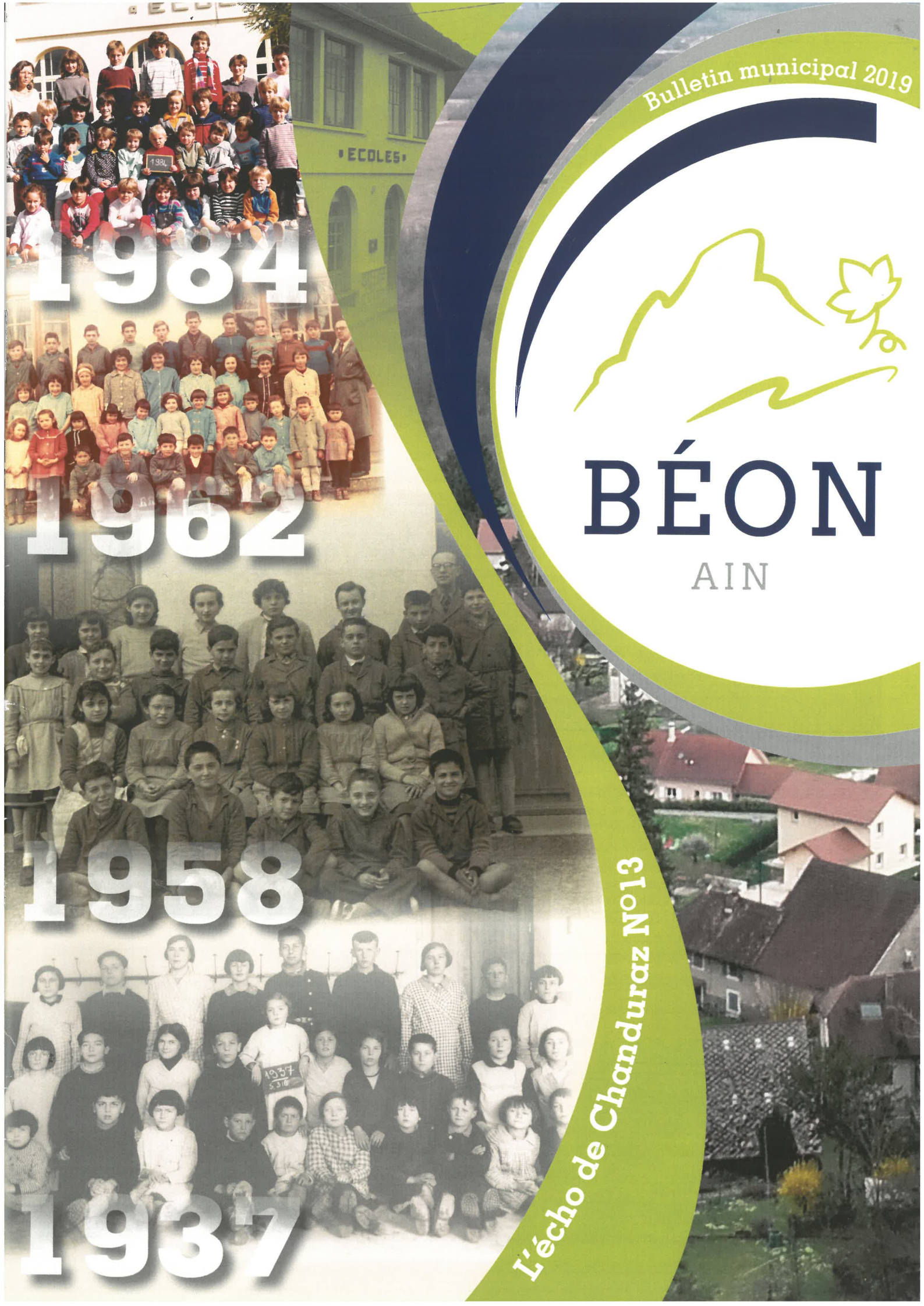
1984

1962

1958

1937

L'écho de Chanduraz N°13



ÉDITO

Le mot du Maire

Mes chers Concitoyens



C'est avec grand plaisir que nous vous présentons ce 13^{ème} numéro de l'Écho de Chanduraz pour vous informer des principales actions engagées par votre municipalité.

Vous l'aurez constaté, vos élus ont à cœur l'amélioration de notre cadre de vie, que ce soit par la mise en place d'un nouveau système de restauration à la cantine scolaire ou à travers les différents

travaux engagés pour la rénovation de notre église, et la réfection du chemin permettant désormais un accès carrossable à notre source d'alimentation en eau potable.

Dans quelques semaines, un chantier d'envergure va démarrer avec la rénovation complète des appartements situés dans l'ancien presbytère. C'est un investissement financier important pour notre collectivité, un investissement jugé opportun par votre Conseil

Municipal qui a souhaité la mise en valeur de ce bâtiment emblématique de notre village. Le projet vous est présenté dans ce numéro.

Le Plan Local d'Urbanisme, qui remplace le Plan d'Occupation des Sols, a été approuvé le 6 décembre 2018. Ce document d'urbanisme est désormais en conformité avec la loi ALUR. Il prend en compte les obligations en matière de développement démographique et les contraintes environnementales.

La période qui arrive annonce les prémices d'un bouleversement en profondeur pour les communes rurales comme la nôtre, avec la création des communes nouvelles. Tout ce qui a été ne sera plus nous dit-on... Les nouveaux élus seront les acteurs de ce changement qui sera l'enjeu des prochaines élections municipales.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre bulletin municipal et une rentrée sous les meilleurs auspices pour les enfants et leurs parents.

Le Maire, Jean-Marc Dupont

Départs à la retraite de Marie-Françoise et Danielle



Le 1^{er} septembre 2018, Marie-Françoise SONZOGNI a fait valoir ses droits à la retraite. C'est le 1^{er} septembre 1994 qu'elle est embauchée à la Commune de Béon par le Maire de l'époque Roger Callet. Elle assure alors l'entretien des locaux de l'école et de la mairie. Elle est employée en même temps par la Communauté de Communes

du Colombier et assure aussi l'entretien des locaux occupés par l'ADMR et l'ADAPA. Elle occupera également un poste au restaurant scolaire à Culoz jusqu'en 2012. En fin de carrière Marie-Françoise a en charge l'entretien de la mairie et des salles communales à Béon. La gestion des locations de la salle Léon Ponnet lui avait également été confiée, tâche qu'elle a assumée avec plaisir et responsabilité. À l'invitation de la Municipalité, c'est avec beaucoup d'émotion, accompagnée de sa famille, ses collègues, ses amis et des personnes dont elle a souhaité être entourée, que Marie-Françoise a fêté son départ à la retraite et a reçu cadeaux et compositions florales en remerciement de ces années passées au service de la collectivité. Nous lui souhaitons le meilleur pour cette nouvelle vie qui commence.



Une page vient de se tourner... En effet, l'heure de la retraite a sonné pour Danielle CALLET. C'est le 1^{er} septembre 1983 que Danielle est embauchée à la Commune de Béon tout d'abord en tant qu'agent de service puis rapidement au poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM).

En plus de sa mission éducative, elle assurait aussi le temps de garderie ainsi que la mission de régisseur du service périscolaire. Elle a accueilli durant 36 années scolaires plusieurs générations d'enfants, toujours avec douceur, patience et pédagogie. Elle était le lien entre la famille et l'enseignant, sa disponibilité et sa discrétion étaient appréciées de tous. Combien de larmes aura-t-elle séchées les jours de rentrée scolaire, combien d'enfants aura-t-elle réconfortés, combien de mots collés dans les cahiers... ? Au nom de tous les parents, des enseignants et des élus, qu'elle soit remerciée pour l'ensemble de sa mission au service des enfants et pour son professionnalisme. Nous lui souhaitons une belle et longue retraite.

Sommaire :

LE CONSEIL MUNICIPAL	3
ASSOCIATIONS	4-6
ACTUALITÉS	7-11
PLAN DU VILLAGE	12-13
ACTUALITÉS (suite)	14-17
VIE DE LA COMMUNE	18-21
HÉBERGEMENT	21
BÉON C'EST AUSSI	22-23
ÉTAT CIVIL - RÉTRO	24

Octobre 2019
Bulletin municipal
« L'écho de Chanduraz »
N°13
édité par la mairie de Béon.
Tirage : 250 exemplaires.
© Crédits photos :
Mairie de Béon - Maison du
marais - Gonnet imprimeur
Directeur de publication :
Jean-Marc Dupont.
Comité de rédaction :
Commission Internet,
Animation et Communication.
Création/impression :
Gonnet Imprimeur

Le Conseil Municipal

Hommage à Éric LAUPIN

Nous avons éprouvé le désir de rendre hommage à Éric qui méritait toute notre amitié et notre respect. Nous allons essayer de rappeler le conseiller municipal et l'homme qu'il a été.

À la Mairie, nous avons établi avec lui une relation pleine de confiance et il était fier d'avoir succédé à son père. J'ai connu Éric quand il était vendeur chez Bricomarché à Chazey-Bons dans les années 90, toujours à l'écoute, toujours de bon conseil. C'est là qu'il rencontre Sandrine qui deviendra son épouse, pour fonder une belle famille avec les naissances de Corentin et de Léane. Il intègre en 2006 le Service des Routes à la DDE à Culoz. Il apprendra « sur le tas » les nombreuses tâches qui lui sont confiées dont celle d'agent de route faucheur.

Éric est reconnu par ses collègues de travail comme un camarade consciencieux, attentionné, toujours prêt à rendre service. C'est à l'ami qu'il était devenu que je propose de rejoindre l'équipe municipale en 2014. J'ai découvert au sein de notre Conseil une personne discrète, impliquée, avec qui il était toujours facile de trouver des solutions. Homme de terrain aux multiples compétences, Éric s'est toujours investi dans sa mission avec passion et devoir du travail accompli.



Nous avons, avec tous les conseillers municipaux, réalisé de nombreux projets qui, nous l'espérons, apporteront à notre commune. Je rends hommage à Éric qui a donné le maximum pour les habitants de son village, par son esprit altruiste et enrichissant. Je tiens au nom de toute la commune à le remercier avec gratitude, pour son action, ayant comme seule ligne de conduite la droiture. Nous garderons le souvenir d'un homme bienveillant et disponible.

Éric, il est difficile d'imaginer devoir continuer sans toi, qui savais apaiser les débats avec sérénité et humour. Nos discussions après les réunions n'auront plus jamais la même saveur, tu n'étais jamais avare d'un bon mot, d'une anecdote ou d'une histoire croustillante... avec cette façon bien à toi de les raconter. Ta gentillesse et ta bonne humeur vont nous manquer, notre copain va nous manquer.

Nous te dédions cette citation d'Abraham Lincoln :

« Ce qui compte ce n'est pas les années qu'il y a eu dans la vie, c'est la vie qu'il y a eu dans les années ».

ADIEU, ÉRIC

Jean-Marc et les Conseillers.

Les commissions municipales

COMMISSION	MEMBRES
EAU ET ASSAINISSEMENT	Roland VALLA, Julien BOIS - Marc MEO, Isabelle MORLOTTI, Hugues ROSSET.
VOIRIE ET TRAVAUX	Roland VALLA, Marc MEO, Jean-Michel DRAPEAU, Isabelle MORLOTTI, Julien BOIS.
INTERNET ANIMATION ET COMMUNICATION	Isabelle MORLOTTI, Virginie CORDONNIER, Céline LE CERF.
SCOLAIRE PÉRISCOLAIRE JEUNESSE ET SPORT CULTURE	Virginie CORDONNIER, Isabelle MORLOTTI, Julien BOIS, Marc MEO, Jean-Michel DRAPEAU.
COMITÉ DES FÊTES	Céline LE CERF, Marc MEO, Julien BOIS.
FINANCES	Isabelle MORLOTTI, Jean-Michel DRAPEAU, Céline LE CERF.
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	Julien BOIS, Isabelle MORLOTTI, Jean-Michel DRAPEAU.
AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU STADE	Jean-Michel DRAPEAU, Marc MEO, Julien BOIS, Isabelle MORLOTTI.
COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES	Virginie CORDONNIER, Sylvie ROCHA OLIVEIRA (déléguée de l'Administration), Mélisande MACONE (déléguée du Tribunal).
ACTION SOCIALE	Virginie CORDONNIER, Céline LE CERF, Nicole FAURE, Roland VALLA, Marc MEO, Alexandra MEO, Marie-Françoise SONZOGNI.
PLU	Isabelle MORLOTTI, Roland VALLA, Céline LE CERF, Virginie CORDONNIER, Marc MEO.
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Jean-Michel DRAPEAU, Marc MEO, Roland VALLA, Isabelle MORLOTTI, Céline LE CERF.

Délégués communaux

COMMISSION	MEMBRES
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN	Jean-Michel DRAPEAU, Céline LE CERF.
RÉSERVE NATURELLE DU MARAIS DE LAVOURS	Hugues ROSSET, Virginie CORDONNIER.
CORRESPONDANT DÉFENSE	Jean-Michel DRAPEAU.
SÉCURITÉ ROUTIÈRE	Roland VALLA.
AMBROISIE	Marc MEO.
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BUGEY SUD	Céline LE CERF.
PROTECTION DES DONNÉES	Jean-Michel DRAPEAU.



Club sportif « ICI C'EST BÉON »



Cette saison le club sportif de Béon compte 42 licenciés et 15 féminines.

Depuis le dernier bulletin municipal notre équipe séniors est dirigée par Gary Daffreville et Amaury Sajus. Leurs engagements et celui de l'équipe a permis de remonter la saison dernière en D4 (ex: 2 séries). Cette saison l'effectif de départ de 27 joueurs a diminué tout le long de la saison en partie à cause de nombreuses blessures.

Un vrai casse-tête pour les entraîneurs chaque dimanche pour composer l'équipe.

Le club à ce jour se mobilise pour pouvoir se maintenir en D4.

Cette saison voit la création d'une équipe féminine à huit. Quinze joueuses s'entraînent cette année afin de préparer l'engagement de ce collectif motivé au championnat du district de l'Ain.

Le club continue sa collaboration avec Culoz dans l'esprit de soutenir la formation des jeunes. Les infrastructures sont mises à disposition aux U13 pour leur entraînement hebdomadaire.

La vie du club est soumise à un budget de fonctionnement qui chaque année est en augmentation compte tenue des obligations imposées par nos instances dirigeantes (District, Ligue Auvergne Rhône-Alpes). Pour que notre équipe senior puisse jouer dans le Championnat il faut au minimum 6 000 euros (licences, engagements compétitions, arbitrage, accès internet, etc...) pour cela le club organise des manifestations :

- un repas dansant en octobre,
- la vente des calendriers en décembre,
- vente de brioches en février,
- vente des diots polenta en avril,
- concours de pétanque en juin.

Comme vous le voyez toutes ces recettes ne peuvent se faire sans la

mobilisation des membres du club et de nos bénévoles.

La saison se termine par notre journée de détente et convivialité enfin de remercier l'engagement de chacun.

Le club sportif de Béon remercie chaleureusement :

- ses bénévoles qui s'investissent sans compter,
- ses sponsors fidèles,
- la municipalité toujours à l'écoute, pour la qualité des infrastructures mises à la disposition du club,
- ses supporters par leurs encouragements chaque dimanche,
- son arbitre Mouss qui permet de préparer chaque saison avec sérénité,
- ses joueurs et joueuses qui défendent les couleurs et l'esprit du village lors de chaque match,
- enfin les entraîneurs et dirigeants qui coordonnent au quotidien la vie du club.

Notre souhait pour l'avenir est que notre club de foot amateur de village continue à s'épanouir malgré les contraintes réglementaires et financières par nos instances dirigeantes.

Comptant sur votre présence la saison prochaine autour du terrain afin de supporter nos équipes senior et féminine et de votre participation à nos manifestations.

Le comité des fêtes



Notre association propose au cours de l'année diverses manifestations pour petits et grands : crêpes pour le carnaval de l'école, chasse aux œufs de Pâques, repas du village, soirée jeux...

La fête du four qui était devenue une tradition dans notre village est en perte de vitesse depuis deux ans ; nous manquons de bénévoles et une telle manifestation ne peut se faire avec moins de 10 personnes... Nous avons néanmoins réussi à redonner vie au four cet automne en faisant cuire quelques tartes sucrées que nous avons vendues à la sortie de la messe. Nous espérons réussir à en faire autant cette année et à faire revivre cette activité autour du four.



2018 aura aussi été l'année des nouveautés avec la Fête des Voisins, qui s'est déroulée sur la place devant la mairie autour d'un repas partagé et qui a été une très belle réussite.

Autre nouvel événement : le marché de Noël où nous avons confectionné vin chaud et petits biscuits et où nous avons pu entendre chanter la chorale de Béon créée pour cette occasion.

**Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas !
Pour plus d'informations, contactez-nous
au 06 08 06 41 03**

La Présidente, Virginie Cordonnier



Handi'CAP



L'association Handi'CAP a été créée en 2015 à Béon, pour favoriser la participation sociale des personnes en situation de handicap. Actuellement l'association compte une dizaine de bénévoles, présidée par Angélique Colas, secondée par Léa Curtil, secrétaire, et Kévin Lafaverger, trésorier.

Nous sommes avant tout un groupe d'amis sensibles à la notion de solidarité et concernés par les restrictions liées au handicap, telles que le manque de loisirs, de sorties et de rencontres. Nous partageons également plusieurs passions, en lien avec les activités culturelles, festives et sportives. Il était essentiel pour nous de créer une association permettant à des personnes en situations de handicap de réaliser leurs projets et activités de loisirs.

Depuis 2015, notre équipe de bénévoles Handi'CAP, en partenariat avec l'Association des Indiens de Mont Lamb'AIR, a accompagné une



dizaine de personnes en fauteuils qui ont pu réaliser leur rêve en volant en parapente. Les résidents des différents foyers d'Odynéo du département nous ont sollicités pour répondre à leurs envies telles que : le festival médiéval d'Andilly,

le Salon de l'Automobile à Genève, la Japan Touch à Lyon, Le salon Handica à Lyon, un week-end évasion au lac de Genin et l'incroyable épopée des conscrits de Villefranche...

Chaque année nous organisons une manifestation pour continuer à étendre nos relations et récolter les fonds nécessaires à la réalisation des projets à venir et pérenniser notre association.

1 000 & une pages

À la suite d'une décision de la Lecture Publique de l'Ain, demandant aux communes disposant d'un point lecture de le transformer en bibliothèque municipale, avec locaux adaptés et personnel formé, Béon a décidé de ne pas signer de convention avec le département. D'une part, il y a une médiathèque à proximité à Culoz, et d'autre part, les conditions imposées n'étaient pas compatibles avec les possibilités de la commune.

La fréquentation du point lecture et numérique est régulière, et la Municipalité souhaitait conserver ce service de prêt de livres, supports numériques et DVD, ainsi qu'une aide aux personnes avec accès Internet, pour répondre aux besoins individuels.

L'association loi 1901 1000 Et 1 pages a été créée avec une poignée de bénévoles (la présidente est Sylvie Rocha) et propose une permanence les mercredis de 16h30 à 18h30 (hors vacances scolaires) et un samedi par mois de 11h à 12h, à la salle des Associations. Des rendez-vous peuvent être pris auprès des bénévoles pour une aide ponctuelle à certaines démarches ou recherches numériques, au moment de la déclaration d'impôts par exemple.

Cette année, elle a eu lieu le samedi 20 juillet au stade de Béon, avec au programme : des jeux pour enfants (château gonflable), un repas exotique avec une vente de nems (réservation souhaitée) et une soirée festive et dansante avec la participation de groupe de musique et un DJ pour maintenir l'ambiance !

Et pour vous donner envie de nous soutenir voici un avant-goût de nos futurs projets : vol en parapente au mois de juin et septembre, vol en avion au-dessus du lac du Bourget, soirée dansante dans les foyers d'Odynéo, une chasse à l'horreur pour Halloween... et bien d'autres à découvrir en fonction des souhaits, des volontés, des motivations des bénéficiaires.



Pour vous aussi participer à la concrétisation de leurs projets, vous pouvez également faire un don en nous écrivant à l'adresse du siège : Association Handi'CAP, 4 rue de la Charrière, 01350 Béon, ou par e-mail : asso.handicap01@gmail.com

L'équipe d'Handi'CAP vous attend nombreux, pour plus d'information vous pouvez contacter Angélique Colas au 06 45 69 03 66.

1000 Et 1 pages a déjà reçu des dons conséquents de livres, BD, revues, DVD mais remercie par avance tous ceux qui veulent amener leurs livres et autres supports, en privilégiant les ouvrages en bon état, et relativement récents, classiques ou spécifiques, y compris en langues étrangères. Elle prévoit des ateliers autour de thèmes comme la cuisine, le tricot, les jeux (vidéos ou de société), l'informatique, le jardin... et accueille volontiers toutes les suggestions.



Le groupe vocal « Les Chants durent » s'est formé en marge de l'association, avec des répétitions le mercredi après la permanence du point lecture et numérique, à la salle des Associations. Il a déjà agrémenté avec succès, grâce à la qualité des voix et des chants choisis, les manifestations comme les Journées du Patrimoine ou le Petit Marché de Noël du comité des fêtes.

ASSOCIATIONS

Le Sou des Écoles



Le Sou des Écoles a été créé il y a plus de 30 ans.
Il s'agit d'une association composée des parents d'élèves de l'école.

Le bureau est formé d'au moins 6 personnes : un président(e) et un vice-président(e), un trésorier(ère) et un vice-trésorier(ère), un secrétaire et un vice-secrétaire.

En complément, chaque parent peut être membre (actif ou non) afin de participer aux réunions, proposer des idées et donner son avis.

Le Sou des Écoles finance les activités scolaires des enfants qu'elles soient culturelles, éducatives, sportives ou ludiques.

Les recettes du SDE proviennent principalement de la vente des lasagnes à emporter, des recettes de la fête de Noël des enfants et des cotisations de début d'année.

La vente de lasagnes est LA grosse manifestation de l'année. Elle s'organise sur 3 jours avec la fabrication artisanale des pâtes, chaque année le dernier week-end de mars avec plus de 800 parts vendues !

Petit bilan des trois dernières années :

2016-2017 :

- 7 025 € de dépense pour l'année.
- 7 402 € de recette dont 7 025 € grâce aux lasagnes.
- **Projets maîtresses** : piscine, USEP, escalade, visite du musée de Lochieu et musique à l'école avec un groupe musical.

2017-2018 :

- 7 400 € de dépense pour l'année.
- 9 065 € de recette dont 7 556 € grâce aux lasagnes.
- **Projets maîtresses** : piscine, USEP, les petits génies de la construction, la ferme de Marie Ânes, les marais de Lavours et les grottes du Cerdon.

2018-2019 :

- Année en cours - recette provisoire grâce aux lasagnes cette année 7 741 €.
- **Projets maîtresses** : USEP, musée gallo-romain à Aoste et une classe verte de 3 jours à la Feclaz pour les enfants de la petite section jusqu'au CP (projet qui avait déjà été réalisé il y a 4 ans et renouvelé suite au succès rencontré chez les enfants).

Chaque parent est le bienvenu ! Chaque aide compte pour la concrétisation des projets et activités auxquels participent les enfants.

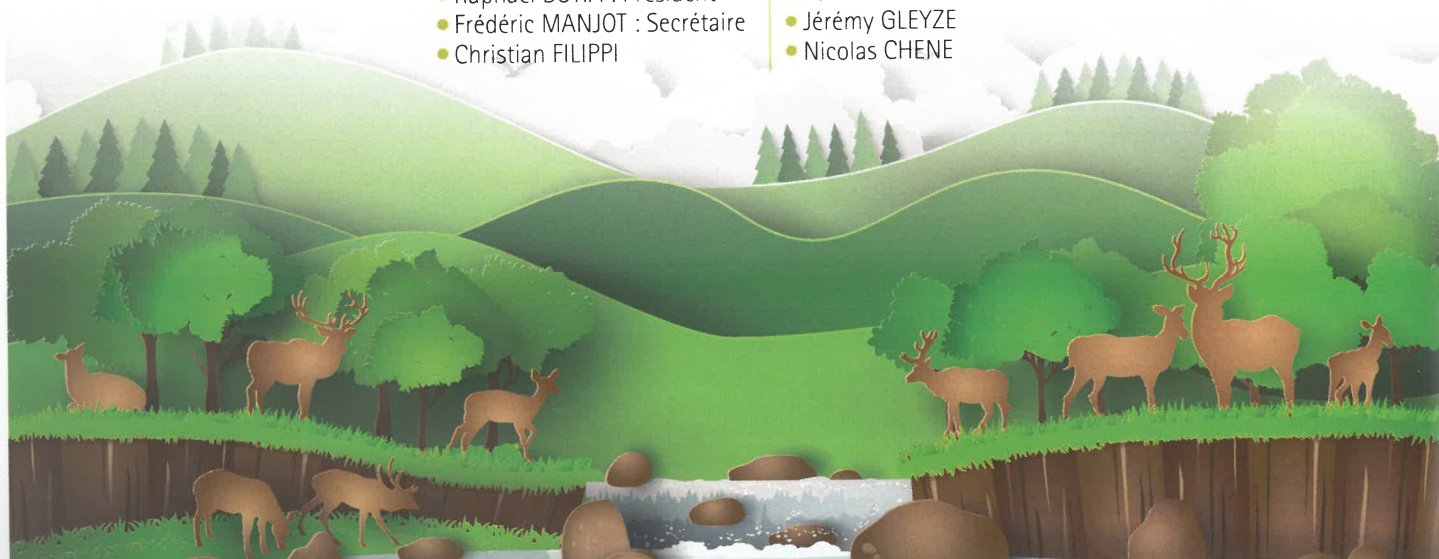
Merci aux parents.



Société de Chasse

Composition du bureau élu lors de l'AG du 6/07/2019 :

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| • Raphaël BOTIA : Président | • Xavier MANJOT |
| • Frédéric MANJOT : Secrétaire | • Jérémy GLEYZE |
| • Christian FILIPPI | • Nicolas CHENE |



Rénovation de l'église et travaux de la cure

L'église du village en cours de restauration



La petite église de Béon se pare de nouvelles couleurs. En effet, après une restauration, du clocher en 1983 et des façades extérieures en 2001, il devenait urgent de « rénover » les voûtes et le chœur, afin de donner une belle luminosité intérieure à cet édifice. Avec la municipalité, Marcelle Foresy, nommée à la commission, s'est chargée des relations avec l'Art Sacré Départemental, et, après avis et conseil de ce dernier, les travaux ont débuté. Les voûtes ont été peintes aux couleurs ocrées par l'entreprise Bellini ; le chœur a subi un crépi « ton pierre ». L'éclairage a été modernisé.



Un peu d'histoire :

Ce quartier de l'église serait l'ancêtre du village. On y a trouvé des vestiges de villas et tombes romaines. Au IV^e siècle, un petit monastère fut édifié par les moines de Saint-Laurent-les-Mâcons. Ceci expliquerait que la paroisse fut placée sous le vocable de Saint-Laurent vers le XIII^e siècle. Près de cette construction était bâtie sur le rocher la chapelle du Saint-Esprit et sur cet emplacement a été édifié l'église actuelle. La partie basse date du XI^e siècle, et la deuxième partie est plus récente, et, enfin, le clocher, fut rapporté

tel un campanile en 1840 sous l'impulsion du Colonel Guillard. Ce dernier était l'arrière grand-père de Monsieur le Baron d'Aiguy qui a habité Béon dans sa demeure « le château d'Aiguy ». L'église pourra être visitée pendant les journées du patrimoine et offrira sa nouvelle physionomie.

Aménagements de la cure :



Rez-de-jardin.



Rez-de-chaussée.

Nouvelle cantine scolaire

En début d'année 2018, à la demande de plusieurs parents d'élèves, une enquête a été faite auprès des familles sur le fonctionnement de la cantine. Jusque-là, les parents devaient fournir les repas des enfants et seules leur étaient facturées les heures de garderie de la pause de midi.

Les modes de vie ayant évolué, 20 familles sur 24 interrogées étaient favorables à la mise en place de la livraison de repas par un prestataire, avec un certain niveau de qualité et pour un tarif raisonnable.

La Commission Scolaire, Périscolaire, Jeunesse et Sport a travaillé sur le sujet, en prenant conseil auprès d'autres communes, et depuis la rentrée 2018, le prestataire le Croq'Ain livre à la cantine de l'école de Béon des repas équilibrés, proposant du bio, des produits locaux et fermiers, apparemment pour la plus grande satisfaction des enfants, des parents et du personnel communal. L'augmentation de la fréquentation quotidienne parle d'elle-même.

Il a fallu l'accord de la Commission des Finances pour la prise en charge par la commune d'une partie des frais de garderie, afin de maintenir un niveau de prix acceptable pour les familles, qui garantit la pérennité du service. L'achat d'un four étuve a également été nécessaire, pour un réchauffage des plats conforme aux normes en vigueur. Son installation faite par les employés communaux et l'agencement des locaux de la cantine, parfaitement pensé au moment de la rénovation de l'école, ont permis de réaliser cette transformation de fonctionnement pour un coût moindre.

Les plats sont livrés tous les jours d'école vers 9 h et contrôlés (quantité, catégorie, conditionnement...) par l'ATSEM qui passe également les commandes en fonction des inscriptions hebdomadaires. La température du réfrigérateur est contrôlée pour la conservation des plats jusqu'à l'heure du réchauffage. Les menus sont fournis pour

chaque période, affichés et diffusés aux parents pour information.

L'embauche d'une deuxième personne a été nécessaire, étant donné le nombre d'enfants inscrits chaque jour. Le four-étuve peut servir également pour les manifestations comme la Cérémonie des Vœux !

Une enquête de satisfaction a été envoyée aux parents après un trimestre de fonctionnement, afin de prévoir la continuité du service, et connaître les remarques, suggestions et possibilités d'amélioration continue. Le retour a été quasiment unanime sur la qualité de l'organisation, tant communale que celle du prestataire, ainsi que sur la qualité et la variété des repas servis.

Il est évidemment très difficile, essentiellement pour une question de coût, mais aussi d'organisation, d'avoir du bio au quotidien. Mais le prestataire veille à fournir des repas équilibrés et des plats attractifs pour les enfants. D'ailleurs ces derniers mangent de tout, ou au moins goûtent de tout, alors que ce n'est pas forcément le cas à la maison... Les mamans sont très surprises de savoir que leur bambin aime les betteraves rouges ou les épinards... Cela permet l'éveil du goût et au moins tout le monde mange la même chose.

Les inscriptions sont en hausse, ce qui nous conforte dans l'idée que nous avons fait le bon choix et nous avons donc reconduit la convention pour l'année scolaire 2019/2020.

Nous sommes à votre écoute et à votre disposition.

Isabelle MORLOTTI, Maire adjoint,
en charge des Affaires Scolaires, et la Commission Scolaire, Périscolaire, Jeunesse et Sport.

PLU - Les grandes étapes du projet

Après avoir cherché un bureau d'études spécialisé en urbanisme entre mars et juillet 2015 avec le support de l'ADI de l'Ain, le choix des élus s'est porté en septembre sur l'Atelier du Triangle à Mâcon, après présentation du SCoT au conseil municipal par Mme Charmont-Munet, Maire d'Artemare et Vice-présidente de la CCBS.

Le 5 novembre 2015 a lieu la réunion de démarrage de la commission PLU avec l'Atelier du Triangle et MOZAIQUE Environnement, bureau d'études spécialisé en environnement, énergie, aménagement et développement durable, partenaire d'Atelier du Triangle sur ces questions. Elle est suivie le 13/11/2015 d'une réunion de la commission PLU avec les acteurs économiques de la commune.

2016

06 janvier, le BE présente son diagnostic sur Bèon et demande à la commission PLU la mise en place d'un cahier de doléances en mairie. Après élaboration du PADD fin janvier, celui-ci est présenté aux PPA le 17/02, le conseil municipal valide le projet le 24 février.

08 mars : 1^{ère} réunion publique

Le travail commun entre la commission PLU et le BE sur le zonage se termine par sa validation le 12/04. Le 12/05 la commission valide le règlement et le 22/06 les OAP.

05 juillet : 2^e réunion publique

Le 12/07 un conseil municipal extraordinaire révisé le projet suite à la réunion publique. Le 02/09 la commission PLU révisé le zonage après consultation de l'Établissement Public Foncier. Ce zonage est validé le 08/09 avec l'Atelier du Triangle - Consultation des Personnes Publiques Associées (3 mois).

- Étude des observations des PPA par la commission PLU et le BE.

2017

En mars, un commissaire enquêteur est nommé.

Passage en RNU (Règlement National d'Urbanisme). D'avril à juin se déroule l'enquête publique : permanence hebdomadaire du commissaire enquêteur pour recueillir les observations des particuliers et entreprises et étudier le projet et le cahier de doléances. Le 19/06, il remet le PV d'enquête en mairie, étudié par la commission PLU le 26/06. Le 29/06 la commission répond au commissaire enquêteur pour prise en compte des observations.

UA	Zone d'habitat ancien
UB	Zone d'habitat récent
UL	Zone vouée aux activités de tourisme
UX	Zone dédiée aux activités économiques
UXa	Zone réservée à de l'artisanat
1AU	Zone de développement destinée à de l'habitat sur le court terme
2AU	Zone de développement destinée à de l'habitat sur le long terme
1AUX	Zone de développement destinée à de l'activité sur le court terme
N	Zone naturelle
Nco	Secteur naturel concerné par un corridors écologique repéré par le SRCE
NI	Secteur naturel de loisirs et de sports
Ne	Secteur naturel de la station d'épuration
A	Zone agricole
Aco	Secteur agricole concerné par un corridors écologique repéré par le SRCE
Aa	Secteur agricole inconstructible
	Emplacements Réservés (se référer à la pièce 3c. du dossier de PLU)
	Valeurs paysagères remarquables (repérées au titre de l'article L 153-19 du CU)
	Valeurs patrimoniales remarquables (repérées au titre de l'article L 153-19 du CU)
	Zones humides protégées (Cf. Règlement)



Pour information

	Site d'exploitation agricole
	Périmètre de protection de captage d'eau potable
	Immédiat
	Rapprochée
	Éloigné
	Plan de Prévention des Risques Inondation
	Zone rouge : inconstructible
	Zone bleue : constructible sous condition
	Nuisances sonores
	Secteur affecté par le bruit

ACTUALITÉS

03 juillet : AVIS FAVORABLE du commissaire enquêteur

Les 25/09 et 05/10 la commission PLU se réunit pour étudier les observations et organiser la mise en œuvre des modifications éventuelles du projet, à transmettre à l'Atelier du Triangle. Les modifications sont effectives en décembre.

2018

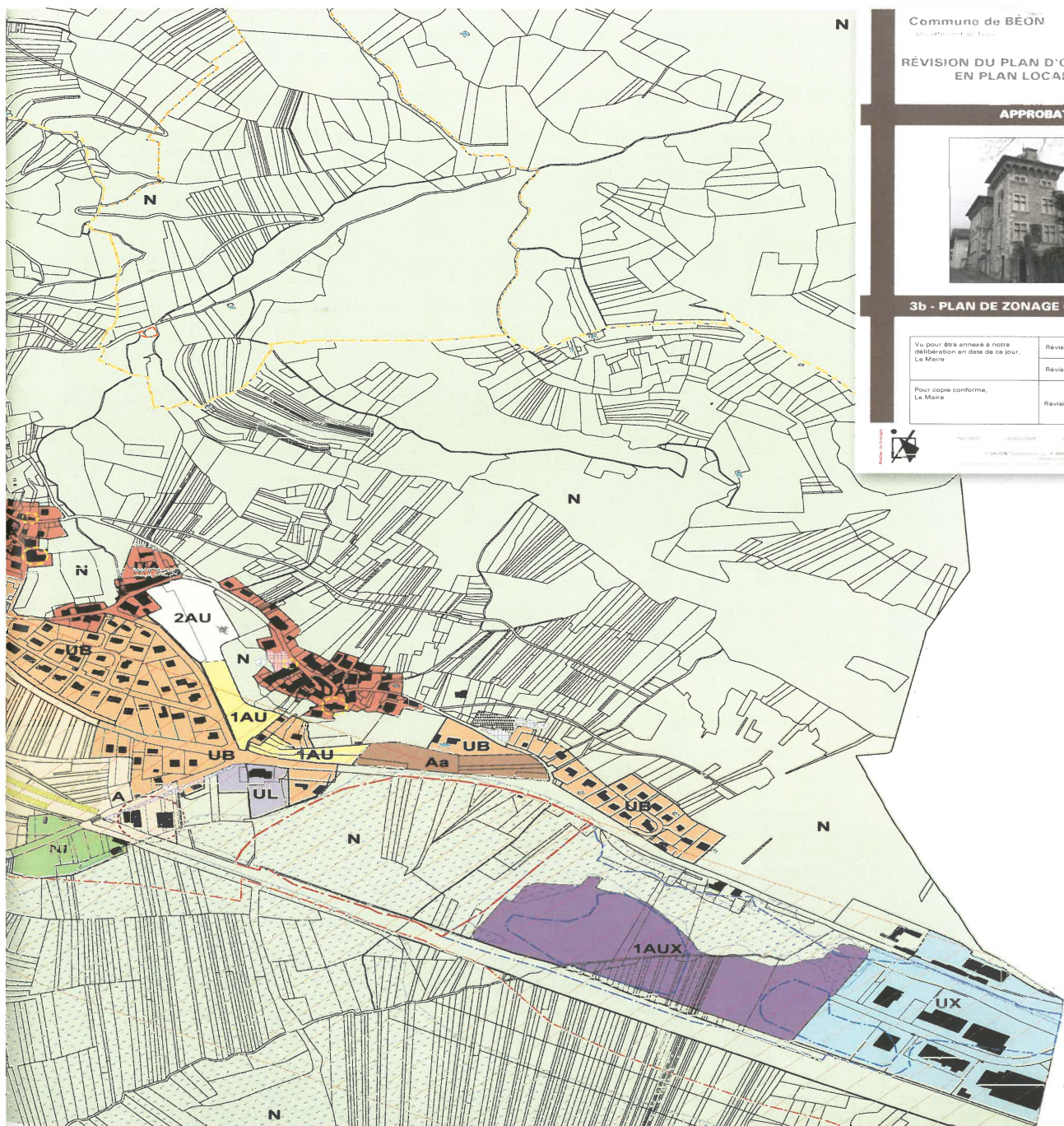
L'année 2018 est ponctuée par plusieurs réunions de travail entre la commission PLU, l'ADI, la CCBS et le bureau d'études pour prise en compte des modifications, avant approbation définitive du projet par le conseil municipal le 6 décembre, à l'unanimité.

2019

Après la constitution administrative du dossier et la publicité légale obligatoire dans les journaux, M. le Préfet a adressé à la commune un courrier de recours portant sur certains points mineurs à modifier. Le PLU est actuellement en procédure de modification simplifiée, par arrêté de M. le Maire en date du 3 mai 2019.

D'autre part, en marge de l'avancement de ce projet très important pour la vie de la commune et mené à bien, malgré de nombreux aléas, grâce à la détermination de vos élus, le PLU fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de la part d'un

concitoyen. Ce dernier demande l'annulation de la délibération du conseil municipal du 6 décembre 2018 ayant approuvé le PLU. La procédure suit son cours mais ne remet pas en cause l'application du PLU tel qu'il a été approuvé, en attendant la décision de justice. Tous les documents sont consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture et sur le site Internet de Béon. Les élus sont également à votre disposition pour répondre aux questions que vous vous posez sur l'urbanisme dans votre commune.



Commune de BÉON
Département de l'Isère

**RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
EN PLAN LOCAL D'URBANISME**

APPROBATION

3b - PLAN DE ZONAGE CENTRE BOURG (1/2500')

Vo pour être annexé à notre délibération en date de ce jour, Le Maire	Révision prescrite le	10/07/2015
	Révision arrêtée le	26/10/2016
Pour copie conforme, Le Maire	Révision approuvée le	



ACTUALITÉS

Plan Communal de Sauvegarde

Suite aux importantes chutes de blocs rocheux survenue en mars 2017 sur la commune de Culoz, le conseil municipal a décidé d'engager la révision et la mise à jour de son Plan Communal de Sauvegarde réalisé en 2007.

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil opérationnel réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs, naturels, technologiques ou sanitaires

Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques présents et à venir, sur la commune notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le Préfet du département et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il organise la mobilisation et la coordination des ressources humaines et matérielles de la commune nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la

population au regard des risques.

Chaque administré ayant une compétence particulière a été informé du rôle qui lui a été attribué.

Afin de renforcer les moyens existants, la commune vient de se doter d'un groupe électrogène.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est matérialisé par un document qui sera actualisé une fois par an.

Participation citoyenne



La mise en place du dispositif a été votée (à 7 voix POUR et 2 CONTRE) lors du conseil municipal du 19/06/2018 après une présentation faite en mairie le 17/05/2019.

La réunion publique, en présence de l'adjudant-chef David CHIKHI, a eu lieu le 26/10/2018 en mairie.

Il ya eu 6 volontaires, dont la liste n'est pas publiable.

La réunion de prévention contre les cambriolages a eu lieu le mardi 5 mars 2019 à 14h30 en mairie en présence du Maire et des adjoints, et a été animée par l'adjudant-chef David CHIKHI de la brigade de gendarmerie de CULOZ pour sensibiliser la population concernée.

Les personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées, dépendantes...) étaient conviées. Une petite collation a clôturé la réunion.

LE RÔLE DE CHACUN

► LE MAIRE

Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

► LES RÉSIDENTS

Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

► LA GENDARMERIE

Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection,...).

À RETENIR

- Engagement du maire dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.
- Renforcement des solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social.
- Renversement du sentiment d'insécurité : rassure les citoyens et dissuade les délinquants potentiels.

CAS, le repas des Anciens

Le repas des Anciens est ancré dans la tradition Béonaise. Depuis 3 ans, avec la reprise puis la fermeture du restaurant local, ce repas est organisé au mois de janvier à la salle Léon Ponnet. Tout est préparé par un traiteur et la journée est ponctuée par une animation musicale variée. Cette nouvelle formule fonctionne très bien et est appréciée des aînés. Nous y passons toujours un agréable moment !

La CAS (Commission d'Action Sociale) distribue également des paniers garnis aux personnes dans l'impossibilité de se déplacer et de participer au repas. Cela nous donne ainsi l'occasion de prendre des nouvelles des aînés, et de leur prouver qu'ils ne sont pas oubliés. Ils attendent ces visites avec impatience !

Mais les membres de la CAS sont disponibles aussi pour assister toute personne ayant besoin d'aide, tant dans les démarches administratives que dans la gestion des imprévus et des aléas de la vie, qui peuvent survenir dans n'importe quelle famille.



N'hésitez pas à vous rendre à la mairie pour exposer votre demande, ou à adresser un courrier directement à la CAS.

Nous sommes à votre écoute et à votre disposition.

Les membres du CCAS.



Éligibilité :

accès à la fibre optique

Symétrie
Fluidité de connexion
Simultanéité
Capacité
Sécurité
Rapidité



Accédez à la Fibre Optique à BÉON



Financiers et partenaires :



Les Communes et intercommunalités de l'Ain

Testez votre éligibilité sur www.reso-liain.fr

Nouveau site internet

Une refonte du site internet de la commune est actuellement en cours. Le but étant d'apporter aux internautes un outil numérique clair, ludique et simple d'accès.

L'entreprise sélectionnée est SOLUBIS, basée à la Garenne-Colombes, dont M. Fabrice Thoué en est le directeur de projets.

Ce site devrait être en ligne à partir d'octobre 2019. L'adresse reste inchangée : www.beon-ain.fr

Le logo de la commune a également fait peau neuve ! Un logo qui se veut moderne et représentant de notre territoire.



www.beon-ain.fr



PLAN DE LA COMMUNE

Commune de Béon



COMMUNE de BEON



Aménagement de la salle Léon Ponnet

2016

- achat d'une armoire réfrigérée en inox, en remplacement de la chambre froide, vétuste et présentant un dysfonctionnement,
- changement du chauffe-eau (200 L).



- à l'extérieur, emplacements réservés « places handicapés » pour les véhicules.



2017/2018 :

- mise en conformité de la salle pour l'accueil des personnes handicapées, seuils de portes réaménagés afin de faciliter l'accès des fauteuils roulants,
- aménagement des toilettes avec pose d'un WC aux normes et d'un détecteur de présence (éclairage),



Mars 2019 :

- achat de 60 chaises ergonomiques, en remplacement des anciennes qui dataient de la construction de la salle.



Avril 2019 :

- remplacement de la cuisinière à gaz par une cuisinière tout électrique, dans un souci de garantir la sécurité à l'utilisation.

Commission de réaménagement des abords du stade municipal et de la salle Léon Ponnet



La commission a axé ses choix d'actions sur la sécurité en n'abandonnant pas sa réflexion sur les aménagements autour de la salle Léon Ponnet et du stade. Depuis quelques années, les cinq peupliers dominant le stade, commençaient à causer

des dommages importants. Les chutes de branches, de plus en plus fréquentes sur le terrain et la chaussée (route de Ceyzérieu), et les racines sur l'aire de jeu, devenaient des risques de plus en plus importants pour les utilisateurs (les joueurs du club sportif, les clubs visiteurs lors des matchs, et les jeunes du village, sans oublier les jeunes Culoziens utilisateurs de notre stade deux fois par semaine). L'idée de supprimer ces peupliers ne date pas d'hier... C'est chose faite !

L'entreprise Gardoni de Culoz a été retenue pour cet « important chantier ». Au mois de mai 2018 de nombreux Béonais ont suivi de prêt l'abattage de ces peupliers (photos, films) avec un petit pincement au cœur, car ces arbres ont toujours été présents aux abords du stade comme cinq personnages bienveillants. Malheureusement, ce n'était plus le cas ! La chute de ces arbres et le passage des engins sur l'aire de jeu ont généré des travaux de réfection. La remise en état du terrain de foot a été réalisée par l'entreprise Berlioz qui avait à charge l'entretien de l'aire de jeu. Le conseil a priorisé la sécurité pour les nombreux utilisateurs. Les autres projets de réaménagement ne sont pas abandonnés.



Compteur Linky

Enedis procède actuellement à la modernisation des compteurs, pour un réseau public plus performant et de meilleurs services aux collectivités et aux particuliers. Le compteur Linky est un compteur tout comme ses prédécesseurs. Il est la dernière génération de compteur électrique installé par le distributeur d'électricité. Il est dit « *communiquant* » car il permet de transmettre des informations à distance en utilisant la technologie du Courant Porteur en Ligne (CPL). Il remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité sur le territoire français d'ici 2021.

Lors du remplacement du compteur sur la commune, un courrier d'information vous sera envoyé par Enedis 30 à 45 jours avant. La pose sera assurée par une entreprise de pose partenaire d'Enedis qui mandatera un technicien spécialement habilité et formé à la pose du compteur Linky. Si le compteur est situé à l'intérieur de votre logement, un rendez-vous devra être pris avec vous.

Plus d'infos : N° vert Linky 0 800 054 659 - Service et appel gratuits

La commune informe qu'une association nommée « *Bugey Avenir Energies Tous Citoyens* » a été créée en octobre 2018. Elle se mobilise contre le remplacement des compteurs actuels par des compteurs Linky. Il est question de l'obligation ou non d'accepter ce nouveau compteur, son coût et ses répercussions sur la santé.

Pour plus d'informations, vous pouvez envoyer un e-mail à : bugeyavenirenergies@gmail.com



Transfert des compétences eau et assainissement

Votée en 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit le transfert OBLIGATOIRE aux intercommunalités des compétences Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2020.

En aout 2018, la loi Ferrand Fesneau a assoupli les modalités de ce transfert, sans en enlever le caractère obligatoire. Il est possible pour les Communautés de Communes de reporter le transfert à 2026. Toutefois, les élus de BUGEYSUD ont voté, en conseil communautaire du 18 juillet 2019, la prise de compétence Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2022.

Ils entendent poursuivre le travail engagé depuis 2017 et ont proposé cette date intermédiaire pour :

- préparer la mutualisation de l'eau et de l'assainissement en concertation avec les communes : temps pour finir l'étude préalable et les schémas directeurs, temps pour construire la politique de l'eau avec les résultats des études et les débats sur les modes de gestion, les modalités du transfert, les arbitrages sur le prix de l'eau, la durée de convergence, le niveau de service ;
- prendre les devants pour soutenir les communes en difficulté dans la réalisation des investissements nécessaires à une bonne gestion de l'eau. À savoir que les aides accordées par l'Agence de l'Eau bénéficieront aux collectivités qui feront l'effort de se structurer au niveau adéquat en recherchant la solidarité intercommunale, et que les investissements portés par les intercommunalités obtiendront de meilleurs financements que ceux portés par des communes isolées ;
- garantir le maintien des aides et subventions acquises allouées pour les études et les schémas directeurs. L'accompagnement des études et le recrutement d'un chargé de mission pour piloter ce transfert sont subventionnés à 80 % par l'Agence de l'Eau. La mise à jour obligatoire des schémas directeurs des communes est financée à 70 % par l'Agence de l'Eau.

Transport à la demande

La Communauté de Communes Bugey Sud facilite des déplacements des habitants de son territoire avec un service de transport à la demande en porte à porte réservé aux personnes suivantes :

- personnes âgées de plus de 80 ans ;
- personnes à mobilité réduite (handicap permanent ou temporaire) ;
- bénéficiaires de l'A.P.A. (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) ;
- demandeurs d'emploi et personnes en insertion professionnelle.

Le Transport à la Demande fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

La réservation est obligatoire au minimum 48h00 avant la course (selon les places disponibles).

Les déplacements sont autorisés à l'intérieur du périmètre du territoire de la communauté de communes Bugey Sud, avec la possibilité de se rendre également à Hauteville, Les Avenières et Yenne.

Le tarif est déterminé selon le kilométrage, pour un trajet aller :

- trajet de 0 à 5 km : 2 €
- trajet de 6 à 10 km : 3 €
- trajet de 11 à 20 km : 4 €
- trajet de plus de 21 km : 5 €

Une réduction de 50 % sera accordée aux personnes justifiant d'un quotient familial inférieur à 760.

Il convient d'effectuer une inscription préalable auprès de la communauté de communes Bugey Sud en remplissant un formulaire d'inscription et en fournissant les justificatifs nécessaires.

Contact : mobilite@ccbugeysud.com • Chef de projets Mobilités • Laura GÉRARD : 04 79 81 41 05

Centrale de réservation (appel gratuit) : 0 800 800 925



Assistantes maternelles agréées

Nathalie GOUTTEBELLE

4, rue de la Roche Percée
01350 Béon

Tél. : 04 79 87 01 99

Mobile : 06 67 73 52 77

Patricia MASSINON

Route des Savoie
01350 Béon

Tél. : 04 79 42 53 44

Mobile : 06 45 61 78 89

Angélique BEGUIN

3, rue du Clusy
01350 Béon

Mobile : 06 58 01 70 48

Héloïse LOMET

3, route des Savoie
01350 Béon

Laura GUILLAUME

20, rue du Clusy
01350 Béon



Camion neuf pour le service technique



En mars 2019 : réception d'un camion neuf, à benne basculante hydraulique, de marque Peugeot Boxer de 130 CV Diesel, en remplacement de l'ancien véhicule Renault essence qui, après de nombreuses années de bons et loyaux services aux communes de Béon et Lavours, ne passait plus au contrôle technique.

Ce nouveau véhicule est destiné uniquement à la commune de Béon, car le partage du temps d'utilisation avec Lavours devenait compliqué à gérer, pour organiser le travail des employés communaux.



Journées Européennes du Patrimoine

Chaque année, la Commune de Béon, avec les bénévoles du point lecture et numérique devenu depuis 2018 l'association 1000 Et 1 pages, s'investit dans le programme des JEP qui ont lieu le 3^e week-end de septembre, sous la directive de la Communauté de communes Bugey Sud.

En 2017, le thème « *Jeunesse et Patrimoine* » a permis l'organisation d'une exposition « *Être jeune à Béon hier et aujourd'hui* » à la Salle des Associations, qui recensait photos, matériel scolaire, jeux, objets de toutes les époques du XX^e siècle jusqu'à nos jours (prêtés volontiers par les habitants du village). Une quarantaine de visiteurs, dont certaines personnes venues d'ailleurs mais ayant été jeunes à Béon, ont apprécié cette journée agrémentée d'une collation préparée par les bénévoles et financée par la mairie

En 2018, les bénévoles de 1000 Et 1 pages ont pu bénéficier d'une formation dispensée par la responsable du service Culture et Patrimoine à la CCBS, et organisée en partenariat avec la commune d'Artemare, par le biais de son adjointe à la Culture. Cette formation avait pour objectif de permettre aux municipalités et associations d'acquérir les outils de programmation d'activités et visites pour les JEP, et de faire connaissance avec les référents culturels d'autres communes. Elle a été très bien perçue par l'ensemble des participants.

Le thème des JEP était « *l'Art du Partage* ».



Béon a programmé une exposition sur la vigne et le vin à la salle des Associations le samedi, avec collation et dégustation. Le peintre local, François Lambert, a exposé ses œuvres et le groupe vocal « *Les Chants durent* » a entonné plusieurs chansons sur le thème du vin, pour le plus grand plaisir des visiteurs.

Le dimanche, un repas partagé sur la place Saint-Laurent, avec cuisson au four communal, animations, exposition du peintre à l'intérieur de l'église et petit récital du groupe vocal, a connu un succès certain.

Sur les 2 jours, une cinquantaine de personnes ont trouvé les animations très conviviales, et permettant de connaître le patrimoine du village (matériel et immatériel), en particulier le repas partagé grâce à une météo magnifique.

Pour 2019, à l'heure où nous imprimons ce

bulletin, l'évènement n'a pas encore eu lieu. Le thème des JEP les 21 et 22 septembre est « *Arts et Divertissements* ». Le vendredi 20 septembre après midi est réservé aux scolaires. Béon prévoit donc ce jour-là une exposition multi supports sur « *La littérature de l'enfance* » au point lecture à la salle des Associations, avec en parallèle lecture de contes et chants, et « *grignotis et boissons* » proposés par 1000 Et 1 pages et la municipalité. Les enfants de l'école sont conviés avec les enseignants mais cette animation reste ouverte à tous.

Le samedi après-midi, ce sera « *Scène ouverte* » (théâtre, poésie, chant, musique, mime...) et boisson partagée à la salle Léon Ponnet, avec inscription préalable.

La municipalité tient à continuer à organiser des animations à l'occasion des journées du Patrimoine, malgré une fréquentation assez discrète des habitants de Béon... Il s'agit d'une manifestation européenne et cela permet de rayonner sur le territoire de la CCBS, de faire (re)découvrir le village et son patrimoine sur des aspects différents et de préserver une date autrefois dévolue à la fête du four qui ne peut plus avoir lieu, faute de bénévoles.

Cérémonie du Centenaire du 11 Novembre 1918

Le 11 novembre 2018, Béon a souhaité commémorer de façon digne le centenaire de l'Armistice de la Grande Guerre par une manifestation solennelle avec les habitants du village, les enfants de l'école, en présence de la batterie fanfare de Culoz qui a assuré les sonneries réglementaires, les élus et délégations d'anciens combattants du secteur.

Après le discours de M. le Maire, les enfants, accompagnés des enseignantes, ont présenté des textes de leur création devant le monument aux Morts, reprenant les moments forts de cette sombre période de l'Histoire, et ont énoncé les noms des jeunes Béonais tombés au champ d'honneur pour la France. Sylvie Rocha, présidente de l'Association de Lecture 1000 Et 1 pages a lu une lettre de poilu écrite le Jour de l'Armistice.

Les travaux et fresques des écoliers sur la Guerre de 14-18 et des objets et souvenirs



militaires prêtés par des habitants du village ont été exposés dans la salle du conseil à la mairie.

Parallèlement à cette manifestation, la municipalité, avec le concours de l'UNC de l'Ain, a voulu honorer la mémoire du Lieutenant-Colonel Jules Combet, né à Hauteville et décédé en 1960 à Béon, où il a vécu avec son épouse et a eu le malheur de perdre son fils unique. Peu de gens connaissaient ses brillants états de service pendant la Grande Guerre et son comportement héroïque en 1940. Cet hommage est venu fort à propos rappeler que chaque village a eu ses héros aux pires moments de l'Histoire.

En présence des élus, des délégations de l'UNC et FNACA, M. le Maire, accompagné de M. Rietzler, ancien combattant et initiateur de cet hommage, a déposé une gerbe sur la

tombe de Jules Combet avant la cérémonie officielle. Les Béonais ont pu connaître sa carrière militaire par les documents et photos affichés avec l'exposition en mairie. Cette commémoration émouvante s'est terminée par une réception et un vin d'honneur servi à la mairie. L'exposition est restée visible à la salle des Associations jusqu'au 31/12/2018.

Les élus remercient toutes les personnes qui, par leur présence ce jour-là, ont témoigné de leur attachement à l'histoire du village, et à celle de la France.



PAV

Trimax : le nouveau mode de collecte des ordures ménagères et de tri !

Au moins de décembre 2017, nous avons vu apparaître sur notre commune des conteneurs semi-enterrés. Ce nouveau mode de collecte a été impulsé suite à un vote à l'assemblée du SIVOM, et ensuite repris par la Communauté de communes Bugey Sud.

On ne dépose donc plus notre sac poubelle devant notre porte, mais on va le déposer dans ces conteneurs semi-enterrés installés sur la commune (1 point de collecte au local de chasse et 1 autre au rond-point Impasse de la Chartreuse).

Chaque « Trimax » est composé d'un ou deux conteneurs ordures ménagères, d'un conteneur emballages (couleur jaune), d'un conteneur papiers (couleur bleue) et d'un conteneur verres (couleur verte).

Le choix de cette collecte s'inscrit dans une démarche de développement durable : moins de camions de ramassage en circulation, chaque habitant profite d'un déplacement pour déposer son sac poubelle ou ses recyclables afin de ne pas faire un trajet supplémentaire, et n'a donc plus besoin de garder des sacs d'ordures ménagères dans son garage.

Cela facilite également l'enlèvement des ordures ménagères, dépôt 7 jours sur 7, 24h/24... l'utilisateur n'est plus tributaire des jours de collecte, des jours fériés, des intempéries... Et par ailleurs, les agents de collecte voient leurs conditions de travail améliorées.

Vous pouvez également déposer vos déchets dans les conteneurs des autres communes à condition de rester sur le territoire Bugey Sud.

Nous vous rappelons également qu'il faut utiliser des sacs de 30 litres fermés et hermétiques et qu'il ne faut rien déposer au pied des conteneurs sous peine de poursuites.

Conscients que ce nouveau mode de collecte peut s'avérer un peu plus compliqué pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, nous comptons sur la solidarité entre voisins et des familles aidantes, et vous rappelons aussi que ce déplacement fait partie des missions des aides à domicile. Actuellement d'ailleurs, tout le monde fait le tri et trouve un moyen pour emmener ses emballages, papiers et verres aux conteneurs, le geste est le même pour le sac poubelle.

Nous restons cependant à votre écoute pour toute suggestion d'amélioration, chaque organisation étant perfectible et comptons sur l'engagement de chacun dans cette démarche éco-citoyenne.

« Que d'eau, que d'eau ! »

Citation que les Béonais pouvaient avoir en tête en début d'année 2018. Nous avons vu nos petites cascades « donner » de nouveau et nombreux du village ont pris les chemins et sentiers pour revoir cela. Mais derrière ces images nostalgiques apparaissent des réalités bien terre à terre. L'eau a fait son œuvre ! Rue de la Termette, le débordement du ruisseau a inondé la cave et la maison de Madame Mayet. Sans l'intervention de ses voisins toujours attentifs et attentionnés, la situation aurait été plus critique. La Croze, rue Bel Horizon, s'est étendue sur la chaussée causant des risques pour la circulation.

Le chemin de Chanduraz a subi des ravinelements importants. L'accès au réservoir de captage (Le Zin) était difficile pour les véhicules de la Mairie et de l'entreprise SODEVAL qui entretient notre réseau d'eau. La Mairie a retenu l'entreprise AGRI DEFI (SUTRIEU) pour la réfection du chemin forestier.

Du départ du chemin (la maison du Potier) au virage du Zin c'est 1200 km de voie rénovée. La compréhension des propriétaires aux abords du chemin a permis de récupérer la matière première sur

Le mode de collecte des ordures ménagères et de tri change!

**EMPLACEMENT DES TRIMAX A BEON**

Béon - Chartreuse



Béon - local chasseur

place. Cela a engendré un gain de temps, mais aussi un gain financier en évitant un apport de matière de l'extérieur. La Mairie profite d'ailleurs de cet article pour remercier de nouveau les propriétaires.

La Société de chasse a également participé à la réfection du chemin de Chanduraz. Des sections très endommagées nécessitaient aussi des travaux de nettoyage et de terrassement sur le reste du chemin pour faciliter l'accès aux utilisateurs.

Après quinze jours de travaux, est apparu un chemin « nouveau », plus large, praticable pour tous avec douze renvois d'eau. Une véritable autoroute, aux dires de certains...

Autre citation de circonstance : « Pourvu que ça dure ! »



Utilisation du four

Le four communal situé place Saint-Laurent est à la disposition de l'ensemble de la population.

Afin de pouvoir en disposer, il est nécessaire de faire la demande en mairie muni d'une attestation d'assurance responsabilité civile. Il est indispensable de bien connaître les différentes techniques de chauffe pour une cuisson réussie. Nul doute que les « anciens » auront à cœur de transmettre ce savoir faire ancestral, n'hésitez pas à les solliciter. Ces moments d'échanges et de convivialité typiquement bugistes vous feront passer des moments inoubliables.

Règlements (Règlements adoptés en Conseil Municipal le 24 /02/2016.)

Salle des Associations

La salle dite des Associations située route des Savoie permet aux associations de la commune de réunir leur bureau et de tenir leurs diverses réunions publiques dans une limite de 40 participants.

Elle est mise à leur disposition gratuitement par la commune.

I. Réservation et clés.

Une association souhaitant réserver la salle devra contacter la mairie pour en vérifier la disponibilité et venir chercher les clés de la salle aux heures d'ouverture de la mairie. Les clés devront être remises en mairie au plus tard le lendemain de la réunion ou, dans le cas d'une réunion le vendredi ou le week-end, les modalités seront précisées par le secrétariat de Mairie au retrait des clés. Si des chaises supplémentaires sont nécessaires, il faudra le signaler à la réservation de la salle (dans la limite de 40 personnes présentes au total).

II. Responsabilités des utilisateurs

Aucune caution n'est demandée aux associations mais la commune leur demande de signaler tout incident ou détérioration malencontreusement survenu lors d'une

réunion afin de trouver une solution amiable. En cas de non respect de cette règle, la municipalité se réserve le droit de ne plus prêter gratuitement la salle à l'association en cause. La salle des associations est équipée de matériel permettant l'organisation de pots de fin de réunion mais les repas y sont strictement interdits.

La salle doit être rendue propre (y compris les toilettes), les réfrigérateurs et poubelles vidés et les chaises rangées.

La connexion internet wifi est réservée aux heures de permanence du point lecture et numérique. En partant, bien penser à vérifier que les lumières sont éteintes et, si le chauffage a été mis, penser à couper les radiateurs, sauf le radiateur du couloir face au placard.

III. Location de la salle à des associations extérieures à Béon.

Des associations qui le souhaiteraient pourront adresser par écrit à la mairie une demande de location.

Elles pourront ainsi louer la salle soit pour une demi-journée à titre exceptionnel soit pour une demi-journée régulière au trimestre. Dans ces 2 cas un chèque de caution de 400 euros à l'ordre du Trésor public devra être adressé en mairie dès l'acceptation de la demande et être accompagné d'un certificat d'assurance au nom de l'association. Les demandes seront examinées en laissant la priorité de l'utilisation de la salle aux associations de Béon. Tarif (chauffage et électricité compris) : demi-journée : 30 euros. Le règlement se fera en mairie, à la restitution des clés. Demi-journée hebdomadaire 90 euros par trimestre. Le règlement se fera en mairie sur facture trimestrielle.

Salle polyvalente Léon Ponnet



1. Réservation.

Toute demande de réservation de la Salle Polyvalente se fera par écrit auprès de la Mairie de Béon au plus tard 10 jours avant la date de réservation souhaitée. La demande devra être accompagnée d'un chèque de caution d'un montant de 400 euros à l'ordre du Trésor Public. Une fois la date accordée, un rendez-vous sera fixé pour l'inventaire des locaux, la remise des clés ainsi que celle d'une copie d'attestation d'assurance couvrant la location de salle (L'assureur pourra faxer cette attestation directement à la Mairie de Béon).

Le chèque et l'attestation d'assurance doivent être au même nom. La salle peut être louée pour le week-end ou pour une durée inférieure (voir détails dans la rubrique tarif). Il est également possible de réserver seulement l'abri extérieur des installations sportives, si la salle n'est pas déjà louée à cette date, la priorité étant donnée à la location de la salle. *(Voir tarifs ci-dessous)*. La location de la salle polyvalente ne donne pas accès à l'utilisation de l'abri. Un état des lieux avec inventaire aura lieu à la restitution des clés (rendez-vous fixé lors de la remise des clés).

2. Stationnement.

La circulation et le stationnement de tout véhicule à moteur sont interdits à l'intérieur de l'enceinte.

3. Accès au stade des Rousses.

L'utilisation du terrain de football est autorisée pour les enfants si aucun match n'est prévu ce jour là, mais l'organisation de matchs est



formellement interdite (sauf sur autorisation spéciale accordée en mairie). **Attention** : le stade peut être utilisé par le CSB les week-ends, son utilisation étant dissociée de la location de la salle. Bien penser à fermer les volets en cas de jeu de ballon... disposition des loueurs.

4. Utilisation et restitution de la salle.

La V.M.C doit être mise en route dès le début de l'occupation de la salle et ce jusqu'à sa restitution. La vaisselle, les réfrigérateurs, l'étuve, la cuisinière, la chambre froide, les locaux (y compris les toilettes situées à



l'extérieur) ainsi que les abords, doivent être rendus propres. Par contre, il est demandé de ne pas intervenir sur l'entretien du lave-vaisselle, celui-ci étant sous la responsabilité de Mme Dorvillers. Les poubelles seront débarrassées.



Les tables et les chaises seront replacées comme à l'initial. Le compteur électrique sera relevé à la remise et à la restitution des clés et le montant de la consommation ajouté au tarif de la location. Merci de vous conformer



à l'affiche d'utilisation des appareils électroménagers. Les barbecues (non fournis) sont autorisés uniquement à l'emplacement prévu à cet effet. Les chiens sont interdits à l'intérieur et à l'extérieur de la salle.

Tarifs communaux

Eau et assainissement :

- prime fixe eau : 26 €
- prime fixe assainissement : 26 €
- location de compteur : 12 €
- prix du m³ eau : 0,89 €
- prix du m³ eau (tarif professionnel) : 0,74 €
- prix du m³ assainissement : 0,89 €

Travaux de raccordement au réseau d'assainissement : le montant de 1 150 € HT est appliqué pour chaque local aménagé ou construit servant à l'habitation ou à des activités.

Travaux de raccordement au réseau d'eau : prestation ouverture ou fermeture de compteur, coût réel : 15 €

Ces prix s'entendent hors TVA.

Tarifs concession de cimetière (2 m² par personne) :

- concession quinquennale : 48 € le m²
- concession trentennale : 79 € le m²
- case de columbarium concession quinquennale : 300 €
- case de columbarium concession trentennale : 500 €

Tarifs cantine/garderie :

- demi-heure : 1,45 €
- heure : 2,90 €
- 10^e heure gratuite
- pour les fratrines, le montant sera calculé par famille et non par enfant afin que les familles bénéficient plus rapidement de la remise à la 10^e heure.
- repas de cantine : 5,90 €

Locations de salles : caution : 400 €

Salle polyvalente Léon Ponnet :

- pour un particulier résidant dans la commune : 110 €

- pour un particulier résidant hors de la commune : 170 €
- pour les associations communales (limité à 2 par an en plus de 2 gratuits) : 90 €
- pour les associations extérieures à la commune : 110 €
- Utilisation de la salle polyvalente Léon Ponnet pour des apéritifs (sans mise à disposition de la vaisselle) : 50 €

Seule la grande salle sera mise à la disposition des utilisateurs, et selon des horaires précis : de 11 h à 14 h ou de 18 h à 21 h. La location de la salle polyvalente pour une utilisation normale reste prioritaire. La confirmation pour l'utilisation de la salle pour un apéritif ne pourra se faire que la dernière semaine. Les associations communales pourront utiliser ces locaux, deux fois par an, à titre gracieux. Elles devront, comme tous les autres utilisateurs, fournir un chèque de caution dont le montant est fixé à 400 €.

Location de l'avant-toit des installations sportives :

- gratuit pour les associations
- adhérent à une association : 35 €
- non adhérent à une association : 35 €

Remplacement en cas de casse :

- plat : 3,30 €
- carafe et pot à eau : 2 €
- assiette : 3 €
- verre : 1,50 €
- couvert : 0,75 €
- tasse : 1,50 €

Électricité (prix du Kw/H consommé) : 0,20 €

Salle des Associations :

Associations extérieures à la commune :

- demi-journée : 30 €
- trimestre : 90 €

Passeports et Cartes Nationales d'Identité

Depuis le 21 mars 2017, les demandes ou renouvellement de cartes nationales d'identités ou passeports doivent s'effectuer auprès d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la mairie de Belley au **04 79 42 23 00**.

Pour plus d'informations sur la nouvelle procédure, veuillez vous rendre sur le site internet suivant :

<http://media.interieur.gouv.fr/demarches/>

Il est nécessaire de prévoir un délai de 1 à 2 mois pour l'obtention des pièces. Ne pas attendre, si possible, la période estivale, sous peine d'allongement du délai d'obtention, les services étant désorganisés pendant les congés.

VIE DE LA COMMUNE



SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de

450 €

peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).



Ne brûlez pas vos déchets verts !

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, Ne brûlez plus vos déchets verts, c'est interdit ! valorisez les !



Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité **fortement émettrice de polluants** : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la **gêne pour le voisinage** et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une **sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.**

La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.



Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Certaines collectivités de la région mettent à disposition des composteurs.

Renseignez-vous !



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.



Astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

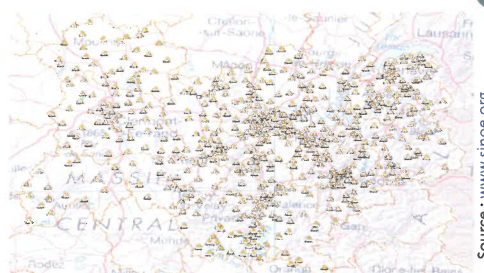
Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile.

LA DÉCHETTERIE

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.



Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de **580 déchetteries réparties sur toute la région**. Ainsi, 99% de la population est desservie.



Source : www.sinoe.org

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Propriétaires de chiens : veillez à la sécurité de votre facteur !



L'an dernier, 215 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne Rhône Alpes. La plupart du temps, ces morsures sont imputables à des chiens réputés gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant. Tous les propriétaires de chiens sont donc concernés par ce risque, qui engage leur responsabilité pénale.

Afin de permettre à votre facteur d'effectuer sa tournée en toute sécurité, la Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes

vous remercie de veiller à la conformité de votre raccordement postal :

- une boîte aux lettres accessible, à l'extérieur de votre propriété (il ne faut pas que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou un grillage) ;
- une sonnette en état de marche à l'extérieur de la propriété.

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur pour éviter tout accident.

« Bien vivre ensemble »

Véhicules

Les stationnements publics sont à la disposition de tous, mais priorité est donnée aux habitants ne possédant pas de garage dans leur habitation ou de possibilité de stationnement sur leur propriété, et aux personnes souhaitant garer leur véhicule pour une durée limitée. Les véhicules en panne ne doivent pas stationner sur un emplacement public. Ne pas laisser un véhicule devant une borne à incendie ou une issue privée.

Les emplacements réservés aux personnes handicapées doivent être respectés. Par temps neigeux, pensez à garer vos véhicules convenablement afin de faciliter le travail de déneigement et d'éviter de rester bloqués.

Nuisances sonores

Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Animaux

Ne laissez pas divaguer vos animaux domestiques et soyez attentifs au ramassage de leurs déjections, interdites dans les lieux publics, avant tout par mesure d'hygiène.

Ordures ménagères et tri sélectif

Les sacs d'ordures ménagères, le verre, le papier et les emballages recyclables doivent être déposés aux emplacements TRIMAX prévus à cet effet.

Attention : il est interdit de déposer des sacs au pied des containers sous peine de verbalisation !

Usage de l'eau

Nous vous rappelons que l'eau est un bien précieux.

Celle du village est disponible pour tous au niveau des lavoirs, mais doit être utilisée de façon raisonnable et raisonnée.

Taille de haies

Les habitants dont les haies ou arbres empiètent sur le domaine public, sont tenus de les tailler afin qu'ils ne gênent ni le passage, ni la sécurité des piétons, ni la visibilité des automobilistes.

En cas de non respect de ces consignes, la mairie se réserve le droit de faire procéder aux travaux aux frais du contrevenant.

Brûlage dans les jardins

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères, des produits toxiques et des déchets verts est interdit.

Pensez à utiliser les services de la déchetterie de CULOZ.

Déneigement des trottoirs

Nous faisons appel à votre sens civique pour déneiger devant votre maison afin de faciliter le déplacement de tous et éviter les mauvaises chutes.

Fête des voisins

Nous vous encourageons à organiser dans votre rue ou votre quartier une petite fête des voisins (traditionnellement le dernier week-end de mai, mais bien sûr vous êtes libres de la date !) pour renforcer encore les relations de bon voisinage.

HÉBERGEMENT

Chambres d'hôtes

Chambres, table d'hôtes / gîte

Accueil chaleureux au pied du Colombier.

Découverte de la cuisine africaine.

Calme, détente, SPA...

www.a-kwaba.fr



A KWABA

06.38.93.67.58 / 04.79.87.52.78

Je vous accueille à la nuitée ou à la semaine pour un séjour convivial. Venez vous ressourcer dans ma maison, au pied du Grand Colombier.

Aimée N'DRI

2, rue de l'Arbre d'Or, 01350 BÉON

Tarifs :

- chambre verte : 55 € / nuit petit déjeuner inclus ;
- chambre rose : 55 € / nuit petit déjeuner inclus ;
- chambre bleue : 55 € / nuit petit déjeuner inclus ;
- suite blanche : 75 € / nuit petit déjeuner inclus ;
- repas : 20 €.

Loisirs de proximité :

- balades en famille, randonnées ;
- cascades ;
- marais de Lavours ;
- vélo-rail du Bugey ;
- activités neige/nautique ;
- Viarhona (pour les amoureux du vélo) ;
- musées, caveaux, cinémas...

BÉON C'EST AUSSI



ENS Marais de Lavours

Le marais de Lavours est identifié comme un site naturel remarquable d'un point de vue écologique, géologique et paysager (4 500 espèces de faune et de flore identifiées).

Lors du comité consultatif de la réserve du Marais de Lavours, qui s'est tenu en novembre 2018, une présentation a été réalisée par le département, pour présenter la réflexion sur la labellisation d'un espace naturel sensible ENS « Marais de Lavours ». Cette démarche avait été accueillie favorablement par les membres du comité présents lors de cette séance.

Une réunion s'est tenue le 22 janvier 2019 à Ceyzerieu, qui avait pour objectif de présenter aux 6 communes concernées par le projet d'ENS « Marais de Lavours » (Ceyzerieu, Culoz, Béon, Flaxieu, Pollieu, Talissieu), la démarche de labellisation des espaces naturels sensibles (ENS) menée par le Département et d'échanger sur le projet de périmètre d'un futur ENS. Il est proposé d'ajouter plusieurs secteurs au périmètre présenté :

- 1/ les terres agricoles situées se les communes de Talissieu et de Béon. Ces parcelles présentent un véritable intérêt en raison de la présence de puits et de ruisseaux permanents. En outre, cet ajout permet une meilleure continuité entre l'espace nord et l'espace sud du site. Par ailleurs, ces terres agricoles font l'objet de mesures agro-environnementales.
- 2/ des parcelles forestières sur la commune de Béon, de part et d'autre du cours d'eau les Rousses, qui comportent quelques puits.

Les intérêts de la labellisation d'un ENS Marais de Lavours sont multiples :

Environnemental : permet de reconnaître l'importance de ces milieux naturels et du contexte géologique et paysager remarquable et de garantir sur le long terme la préservation du site.

De plus, au niveau hydrologique, ce projet permet d'apporter de la cohérence d'un point de vue fonctionnel

Pédagogie et attractivité locale :

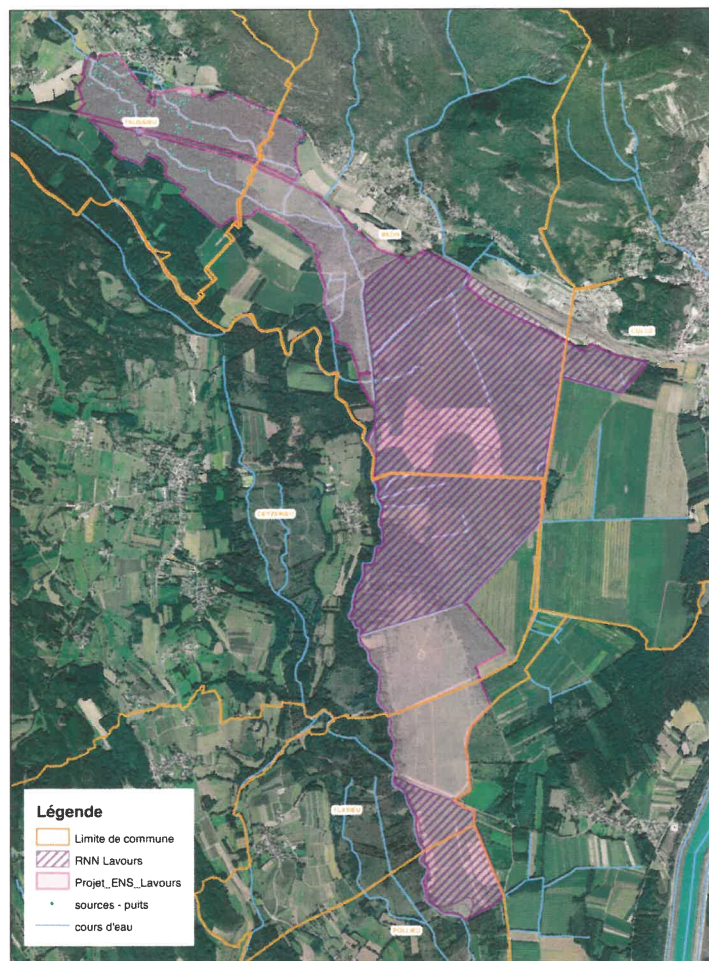
- En lien avec la Maison du Marais : sentier sur pilotis qui constitue un des plus grands « sentiers nature » d'Europe ; animations pédagogiques proposées aux publics.
- En lien avec l'Association Eaux et Rivières des Marais : depuis 2017, une sortie annuelle accompagnée (car il n'y a pas d'aménagement dédié) sur le secteur des Vouards qui permet de présenter sa valeur patrimoniale de ces milieux remarquables.

Les communes concernées ont toutes été favorables à cette proposition et ont souligné une meilleure cohérence globale du projet. Il est important de souligner que ce site ENS Marais de Lavours ne constitue pas une extension de la Réserve du Marais de Lavours. Il propose simplement une zone naturelle cohérente du point de vue écologique, tant du point de vue hydraulique que pour les habitats et

les espèces qui s'y développent. L'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD) assurera la coordination des actions de gestion sur ce site ENS, en lien avec la CCBS (compétence GEMAPI) et Eaux et Rivières des Marais.

Le conseil municipal été favorable à l'unanimité à la labellisation ENS du site Marais de Lavours avec le nouveau périmètre (en annexe) par délibération du 5 mars 2019.

Projet de périmètre - ENS "Marais de Lavours"



Cartographie réalisée par le Département de l'Ain - Service Nature et Biodiversité
Sources données : CD01 et © IGN - BD ORTHO © 2012
Janvier 2019



Une année scolaire à l'école de Béon



L'école aujourd'hui...

L'école de Béon est composée de deux classes : la première regroupe les élèves de PS-MS-GS-CP sous la direction de Mme Claudia Gil en charge également de la direction. Elle est épaulée par Mme Danielle Callet, ATSEM, qui partira à la retraite à la fin de cette année scolaire après trente-six années passées à ce poste. Elle s'occupe également de la garderie. La seconde classe, dirigée par Mme Sandrine Maurin, rassemble les élèves du CE1 au CM2. La cantine est gérée par M. Didier Paradis, agent communal et Mme Catherine Poirier. C'est la cuisine centrale « *Le Croq'Ain* » de Belley qui fournit les repas.

Depuis la rentrée 2017, le projet d'école porte une attention particulière sur la compréhension littérale d'un texte et l'évolution des rituels pour asseoir, améliorer la construction des apprentissages.

L'année scolaire est ponctuée d'activités sportives et culturelles ou d'autres événements réunissant parfois les deux classes.

Elles ont ainsi participé à la cérémonie de commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale. En amont, les élèves du CP au CM2 ont travaillé sur cette guerre : leçons en Éducation Morale et Civique, visionnage du numéro de « *C'est pas sorcier* » consacré à cet événement, réalisations de panneaux sur les Poilus et les Gueules cassées pour les CP, travail d'écriture, de lecture et d'Arts Plastiques pour les CE-CM. Pendant la cérémonie, il y eut la lecture des noms des habitants de Béon partis au front et morts durant cette guerre, la récitation de poèmes sur la guerre et d'un texte court écrit par les CE-CM.

En juin, elles travailleront sur le projet « *L'école autrefois* » qui sera l'occasion de comparer des modes de vie à différentes époques en prenant l'exemple de l'école. Les élèves découvriront que l'école des grands-parents était différente de celle d'aujourd'hui. Mais, comme aujourd'hui, on y apprend à lire, à écrire et à compter. Les élèves de Mme Maurin se transformeront, le temps d'une journée, en écoliers d'autrefois. Ce sera pour eux l'occasion de porter des blouses, d'utiliser des plumes, des porte-plumes et des encrriers, de découvrir des jeux d'époque ou d'entendre une leçon de morale. Mme Foresy,

une ancienne institutrice de l'école de Béon, viendra témoigner sur ce thème auprès des élèves de Mme Gil.

Tous les enfants ont fait un cycle « *basket* » avec une intervenante, Stéphanie, membre du Basket Club de Culoz afin de les initier à ce sport.

À Noël, les maîtresses ont vendu des décorations, des cartes et des friandises réalisées par leurs élèves avant le spectacle aux familles. Pour Carnaval, ils sont venus déguisés pour fêter la fin du printemps. Après avoir vu brûler M. Carnaval, ils ont dégusté des crêpes.

Les élèves de Mme GIL, toujours adhérente à l'USEP (Union Sportive des Écoles Publiques), ont participé aux rencontres « *cross* », « *danse* » et « *randonnée* » aux côtés de certaines classes des écoles de Virieu-le-Petit, Virieu-le-Grand et Ceyzérieu. Ils ont pu ainsi pratiquer ces activités tout en développant le vivre ensemble. Ils ont également participé à un cycle « *escalade* » au gymnase Jean-Louis Falconnier de Culoz, leur permettant de se déplacer dans un environnement vertical (le mur d'escalade), sans matériel spécifique. Du 24 au 26 juin, ils partiront en classe de découverte à La Féclaz (Savoie) pour découvrir la faune et la flore environnante, développer le vivre ensemble et l'autonomie.

L'année scolaire se terminera par un spectacle. Les familles auront l'occasion de voir des danseurs et des comédiens en herbe. En effet, les élèves de Mme Gil danseront sur un air de tango, un morceau classique de Dvorak et une chanson de Ray Charles. Ceux de Mme Maurin joueront des scènes de théâtre.



...l'école hier.

État Civil

Naissances

• Mary LE CERF	04.10.2015
• Latda GRANDJEAN PHONNSAVANH	30.10.2015
• Fleur VIREY LAFFITTE	22.12.2015
• Joyce MARIAMON	14.01.2016
• Côme FORESY	03.02.2016
• Iléna LEBOURGEOIS	13.02.2016
• Nolhann LUKSCH	24.03.2016
• Cansu KIRMIZIGUL	01.06.2016
• Antonin PIRES CASTELAIN	02.08.2016
• Charline LEFEVRE	24.08.2016
• Maël LEFEVRE	24.08.2016
• Layana CEVRERO	05.10.2016
• Louise CHARVET PIN	28.12.2016
• Luka ALLIX	29.04.2017
• Hajar GHARMAOUI	24.07.2017
• Luca SCARNA	12.05.2017
• Tesnime AMBARKI	11.02.2018
• Gaïa PIRES CASTELAIN	26.03.2018
• Miel MERCIER	13.09.2018
• Emma TOUROLLE	18.10.2018
• Nahil BALLOU LIDA	28.10.2018
• Aaron TURCHET	28.01.2019
• Giulia MEO	19.06.2019

Mariages

• Jean BELTRAME Et Isabelle TROIANO	19.09.2015
• Christophe MORLOTTI Et Estelle NOYES	17.12.2016
• Sébastien LUKSCH Et Mélanie TORQUE	22.04.2017
• Mélina GRIGIS Et Delphine LANSER	29.04.2017
• Hervé MERCIER Et Helena ERTULOVA	21.04.2018
• Jean-Claude TERRASSON Et Nadine LAUPIN	18.08.2018

Décès

• Pierre FABRIZIO	11.07.2015
• Eugène BOIS	15.10.2015
• Jonathan HORNE	19.12.2015
• Jean-Luc MAZUYT	18.01.2016
• Paul FORESY	10.03.2016
• Brigitte UHL	30.05.2016
• Benjamin LE MOAL	11.10.2016
• Jeanne DELCLAUX veuve ROSSET	26.10.2016
• Roger BRAIZAT	17.11.2016
• Annette VITALI veuve SONZOGNI	27.09.2017
• Joseph SONZOGNI	08.04.2018
• Marie SONZOGNI	29.12.2018
• Marie-Louise BILLET veuve MORLOTTI	21.04.2019
• Éric LAUPIN	19.06.2019
• Patrice MONTAGNE	22.06.2019
• Marie-Claire TROVATINI	20.08.2019

Recensement

Le dernier recensement a eu lieu en janvier 2018.

Béon comportait 443 habitants au 1^{er} février 2018. À cette date, le village comportait 245 adresses d'habitation dont 192 concernant une résidence principale. 111 personnes ont répondu par internet au questionnaire distribué par l'agent recenseur qui a reçu en général un très bon accueil.

Rétro

Sur le chemin de l'école à Béon.

Bien avant le vote des « Lois Jules Ferry », on pouvait déjà croiser des écoliers dans les rues de notre village, se dirigeant d'un pas alerte vers leur école.

À la fin du 19^e siècle, deux écoles accueillaient les enfants, une école de garçons et une école de filles, la mixité n'étant pas en vigueur à cette époque. On retrouve l'existence de l'école de garçons en 1878. « L'école était un lieu de rencontre quotidienne pour les garnements des trois hameaux, dans une grande salle, au 1^{er} étage de la Mairie. » (extrait tiré de l'ouvrage de François Aman Jean, dont l'enfance s'est déroulée à Béon, « L'Enfant Oublié »). Elle a cessé d'accueillir les enfants en 1935.

L'école de filles était dirigée par des religieuses en cette fin de siècle. L'une d'entre elles avait cédé le bâtiment (actuellement maison LACOUR) pour en faire une « maison d'école pour les filles ». En 1903 cette école a été laïcisée. Une enseignante laïque en assurait la bonne marche. En 1920, pour des raisons de sécurité, ce local a dû fermer ses portes.

DE 1920 à 1932, une seule classe mixte fonctionnait dans la commune, à côté de la Mairie. De 1932 à 1935, l'école comptait 2 classes, la 2^e classe étant implantée chez M. DELORSI, en face de l'épicerie. C'est au cours de cette période que l'école actuelle a été construite, fruit de l'opiniâtreté de l'équipe municipale alors en place, dirigée par un maire célibataire et sans enfants... !

C'est à la rentrée d'octobre 1935 que cette école a accueilli pour la première fois les petits Béonais. Grand événement pour tout le village ! Elle a été rénovée par les soins de la Communauté de Communes du Colombier de 2010 à 2012, un agrandissement devenant nécessaire pour répondre aux besoins de l'accueil périscolaire et de la cantine.

Une école moderne et avenante, tout en préservant l'âme du bâtiment, garantit l'épanouissement des petits élèves de Béon et la pérennité de notre village, avec la pierre de Chanduraz en toile de fond.



ECOLES

La danse



Le basket ball



BÉON
AIN

E-mail : beon.mairie@wanadoo.fr • Secrétaire : M. Érick Malens

Ouverture de la mairie au public,

les lundis les jeudis de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00.

Retrouvez-nous

Tél. : 04 79 87 04 33

N° d'urgence (week-end et jours fériés) : 06 81 94 84 79

Fax : 04 79 87 27 22

www.beon-ain.fr